Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_0190_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 09 juillet 2026

Délibération DB-190-2026

Objet : Association Vélo Utile-Subvention 2026

L'an 2026 le 09 juillet à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Victor BONNOT.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Bertrand FAURE, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, David TOLLEMER, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Hugues LESAGE pouvoir à Vincent ALLENO, Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Adil BOUKLATA pouvoir à Boris GUILLOU, Patricia BRIAND-FALLER pouvoir à Robert ROLANDO, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Laurence MAHE pouvoir à Michel PETRA, Nicole OGER pouvoir à Isabelle LE GALL, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Christian JOLLY, Marie PASCO pouvoir à Karine GUGUEN, Marc PICQUETTE pouvoir à Jean Charles MINIER, Pascal PRIDO pouvoir à Joël LE BORGNE,

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de présents : 59
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_0190_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 09 juillet 2026

Délibération DB-190-2026

Rapporteur : Monsieur Bernard CROGUENNEC

Objet : Association Vélo Utile-Subvention 2026

EXPOSE DES MOTIFS

Par courrier en date du 10 Novembre 2025, l'association Vélo Utile a déposé une demande de subvention relative à l'organisation du Challenge "A vélo au Boulot" dans le cadre d'un challenge mobilité cyclable interentreprises, administrations et établissements scolaires.

Le Challenge des mobilités

L'association Vélo Utile a organisé, du 18 au 24 mai , la 11ème édition du challenge des mobilités. Cette animation, ouverte à toutes les entreprises, administrations et établissements scolaires situés sur l'agglomération, consiste à encourager la pratique du vélo pour les déplacements domicile / travail, domicile / école.

Dans le cadre de cette action, l'association propose :

- l'évaluation des résultats pendant la semaine du challenge (par transmission des données de kilométrages effectués, de nombre de salariés mobilisés…) ;
- des animations diverses pendant la semaine visant à valoriser l'événement et créer du lien entre les participants, solliciter les entreprises et acteurs publics pour participer à ce challenge sur la base d'un conseil (matériels, itinéraires…) et d'un accompagnement sous forme d'ateliers ;
- l'organisation d'un évènement de clôture avec remise des lots aux participants.

A titre d'information le nombre d'entreprises et administrations qui participent au challenge ces dernières années :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Structures	100	105	138	160	120	74	110
Participants	1030	1942	2933	4509	4767	2074	4674

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_0190_2026-DE

L’édition 2025 a été concluante et a permis de démontrer que le vélo peut être considéré comme un mode de déplacement en tant que tel entre le domicile et le travail. Cette action s’adresse d’abord à un public d’actifs : la marge de manœuvre est particulièrement importante dans la mesure où près de 85% des déplacements réalisés sur l’agglomération pour le motif travail sont réalisés en voiture particulière.

Comme l’an dernier, il est donc proposé de poursuivre le partenariat financier avec l’association Vélo Utile pour le montage de ce projet en octroyant une subvention d’un montant de 2 550 € au lieu des 3 000 € demandés. En effet, compte tenu du contexte budgétaire des collectivités, il est décidé d’appliquer - 15 % à la majorité des demandes de subventions sollicitées par les associations pour l’année 2026.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante:

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_0190_2026-DE

DELIBERATION

VU les articles L.1611-4, L.2311-7, L.2313-1, L.5211-36 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles 9-1 et 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la conclusion d'une convention lorsque le montant annuel dépasse la somme de 23000 euros ;

VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier ;

VU les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération modifiés par arrêté préfectoral du 2 février 2023 ;

VU la demande de subvention formulée**;**

Le Bureau Statutaire saisi en date du 25 juin 2026;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 2 550 € à l'association Vélo Utile pour l'organisation du challenge interentreprises « à vélo au boulot » 2026.

PRECISE qu'en cas d'annulation de l'évènement, les fonds devront être restitués à Saint-Brieuc Armor Agglomération.

CONDITIONNE l'accord et le versement de ces subventions à la remise du dernier bilan, compte de résultat et rapports d'activités de l'association.

AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte afférent à ces subventions ou convention à intervenir.

DIT que le bénéficiaire doit faire mention du soutien de Saint-Brieuc Armor Agglomération dans ses supports de communication .

DIT que les crédits sont inscrits au budget transports 2026.

Présents : 59	Pouvoirs : 12	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 09 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Victor BONNOT

Président,

Stéphane BRIEND